

2025-69

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESENS



SEANCE DU 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIQU, Marjorie CIRODDE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Jérôme FABRIS, Guillaume CAUMON, Severine MONTANARO WIECZORECK qui a donné procuration à Audrey GRANIQU, Sylvain PENCHE, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Pauline CONDAMINES-NOURRISSON, qui a donné procuration à Jérôme FABRIS. .

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Birgitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation : 12/12/2025

Délibération n°2025-69 : Autorisation de création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-23 1° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

En raison des besoins de la commune liées à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité au sein du service animation, le Maire propose de créer un emploi non permanent répondant aux caractéristiques suivantes :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 25 décembre 2025 au 31 août 2026	1	Adjoint d'animation territorial	Agent d'animation	23h

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 13 voix « pour » :

DECIDE de créer un emploi non permanent dans les conditions précitées ;

CHARGE le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer les contrats et éventuels avenants ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget 2026 de la commune aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait à Bessens, le 19/12/2025

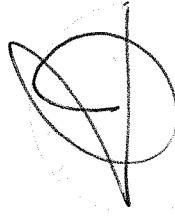
Le Maire,

Adrien RAPHET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESENS**

La Secrétaire de Séance,

Brigiite MOT



Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

19 DEC. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

19 DEC. 2025